

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/49/T/2018 pour les Travaux de Construction du Marché Moderne MURAMBA, Zone MURAMBA, Commune BUBANZA

Date de publication : 10/04/2018

Date d'ouverture des offres: 15/04/2018

**Objet de l'Appel d'Offres**

La commune de BUBANZA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la **réalisation des Travaux de Construction du Marché Moderne MURAMBA, Zone MURAMBA, Commune BUBANZA. Le marché est en un seul lot.**

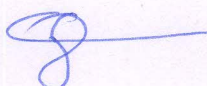
1. La Commune a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal "FONIC". La Commune de BUBANZA a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés de **Construction du Marché Moderne MURAMBA, Zone MURAMBA, Commune BUBANZA** signalés précédemment.

**Spécification du marché**

2. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
3. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en **un seul lot** et consistent à :
  - 3.1. A aménager :
    - La plate forme bétonnée du Marché
    - Les parkings en latérite compactée.
  - 3.2. A Construire :
    - 03 Hangars
    - 01 Hangar pour Boucherie
    - 01 Bloc administratif
    - 01 Bloc pour Microfinance
    - 01 Bloc sanitaire
    - 01 Dépôt d'ordure
    - 01 Borne fontaine
    - 01 Reservoir de 10m<sup>3</sup>
  - 3.3. A réaliser les réseaux d'alimentation en eau potable et en électricité.
4. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **Six (6) mois calendrier**

**Conditions de participations**

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
6. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.



## Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

7. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

### **Au Bureau de la Commune BUBANZA**

Moyennant le paiement de Cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000fbu au compte N° 710-48858-036 ouvert à l'INTERBANK/BUBANZA (IBB/BUBANZA) au nom de la Commune BUBANZA

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

8. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur/Madame l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 13.

## Visite du site

9. Une visite guidée des sites sera organisée le **23/4/2018** à partir de 10 heures. Le lieu de rencontre sera le chef lieu de la Commune BUBANZA

## Présentation de l'offre

10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire ou toutes autres institutions financières agréées de soumission de **Cinq millions (5 000 000 FBU) de francs burundais.**

11. Les offres doivent être soumises à : **La Commune de BUBANZA**  
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

## Validité des offres

12. Les offres sont valables pendant une période de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

## Date limite de dépôt des offres

13. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 4/5/2018 à 10 heures**  
Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

## Séance d'ouverture des offres

14. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le **4/5/2018** à 10 heures 30'. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouvertures des

offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'Autorité contractante. Il ne signe pas sur le Procès verbal d'ouverture des offres.

### **Critères de qualification des soumissionnaires**

15 .Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

#### 15.1 Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire ou toute autre institution financière agréée suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale ou toute autre institution financière agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché, précisant le montant ;
4. Les Statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
5. Une Attestation de non redevabilité en original aux impôts et Taxes délivrée par les services de l'OBR et en cours de validité;
6. Le Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF);
7. Le Registre de commerce (copie);
8. Une Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce et en cours de validité;
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
10. Une Adresse fixe et connue du soumissionnaire.

#### 15.2 Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours ;

#### 15.3 Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une capacité financière de 80 000 000 FBU et un chiffre d'affaire moyen annuel d'au moins de Deux Cent Cinquante millions (250 000 000 FBU) au cours des trois derniers années.

Fait à BUBANZA, le 5/4/2018

KAZOVIYO François  
Administrateur Communal et

Personne Responsable des Marchés Publics

